

GARANTIE DÉCENNALE PLAQUES GREEN CAST®

Les plaques Green Cast® produites par Madreperla sont garanties 10 ans à compter de la date d'achat, pour ce qui concerne le maintien dans le temps de valeurs de transmission lumineuse et de module d'élasticité en flexion, dans les limites fixées ici.

La garantie s'applique aux plaques Green Cast® transparentes incolores et transparentes colorées, selon les indications ci-dessous :

Green Cast® transparent incolore

- transmission lumineuse
- module d'élasticité en flexion

Transmission lumineuse mesurée selon norme ISO 13468-1.

valeur minimum à la livraison : 90 %

valeur minimum jusqu'à 5 ans : 88 %

valeur minimum entre 6 et 10 ans : 85 %

Module d'élasticité en flexion mesuré selon la norme ISO 178

valeur minimum à la livraison : 3000 MPa

valeur minimum jusqu'à 5 ans : 2800 MPa

valeur minimum entre 6 et 10 ans : 2700 MPa

Green Cast® transparent coloré

- module d'élasticité en flexion

Module d'élasticité en flexion mesuré selon la norme ISO 178

valeur minimum à la livraison : 3000 MPa

valeur minimum jusqu'à 5 ans : 2800 MPa

valeur minimum entre 6 et 10 ans : 2700 MPa

Les échantillons utilisés pour les essais devront avoir une superficie et des bords propres et polis et une épaisseur appropriée à la norme suivie, quoi qu'il en soit comprise entre 2 et 4 mm.

La garantie est limitée au remplacement du matériel fourni : sont exclus tous les coûts annexes éventuels (transformation, mise en œuvre, contrôle ou autre.)

Après avoir contrôlé le bien-fondé de la réclamation éventuelle, Madreperla S.p.A. s'engage à remplacer tout ou partie du matériel fourni selon les modalités indiquées à partir de la date d'achat dans le tableau ci-dessous:

dans les 3 ans	100% de la valeur du matériel
entre 3 et 5 ans	75 % de la valeur du matériel
entre 6 et 8 ans	60 % de la valeur du matériel
entre 9 et 10 ans	30 % de la valeur du matériel

ndp_ce004-01

La garantie devient opérationnelle à partir de la date de livraison des plaques au client.

La garantie n'est pas applicable au cas où

- l'application prévoit le contact des plaques avec des produits agressifs pour le PMMA
- les plaques ont été installées dans des milieux polluants et corrosifs
- les plaques ont été soumises à des procédures de façonnage inadaptées au matériau et non appropriées à l'application.

Le client doit connaître les informations et les instructions concernant le stockage correct des plaques et des procédures de façonnage.

Le client peut demander la documentation s'y rapportant directement à notre service technico-commercial ou auprès de nos représentants ou concessionnaires agréés.

Madreperla S.p.A